MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

PAR LA PRÉSENTE donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 2 novembre 2026, 19 h 30 à la Maison du Citoyen située au 10, avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS :

La demande vise à régulariser :

- La marge avant (5,55m) de la remise qui est inférieure à la marge minimale prescrite (7,60m) comme stipulé dans le règlement de zonage # 216.

- Régulariser la marge latérale (0,38m) de la remise qui est inférieure à la marge prescrite (2,00 m) comme stipulé dans le règlement de zonage # 216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

159, chemin des Prés à Saint-Marc-de-Figuery.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery ce 15e jour d'octobre de l'an 2026.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 octobre 2026 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 octobre 2026.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorièr